REGLEMENT OPERATION PROMOTIONNELLE « GOLDEN MARRAKECH »

Article 1 – Présentation de la société organisatrice

FDJ ONLINE BETTING AND GAMING France, (OBGF), société par action simplifiée au capital de 8 207 776 Euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 922 499 488, siégeant au 18-59 avenue de la voie lactée - 92100 Boulogne-Billancourt (ci-après la « Société Organisatrice »), organise un jeu promotionnel (ci-après « l'Opération ») dénommé : « **GOLDEN MARRAKECH** » qui se déroulera du 7 Septembre 2026 (00h00) au 20 Septembre 2026 (23h59) dates et heures UTC (ci-après « la Période de Jeu »), ainsi qu'un ensemble de satellites dédiés à cette Opération.

L'Opération sera uniquement accessible sur internet, via un ordinateur, une tablette ou un smartphone, depuis l'application mobile Unibet et le site de paris sportifs en ligne de La Société organisatrice accessible à l'adresse suivante : https://www.unibet.fr/

Article 2– Présentation de l'Opération

2a : Golden Marrakech

L'Opération se déroulera du 7 Septembre 2026 au 20 Septembre 2026, et vise à qualifier six (6) joueurs qui remporteront chacun un package leur permettant de participer au tournoi Unibet Open Main Event 1100€ se déroulant du 30 Septembre au 4 Octobre à Marrakech.

Durant la Période de Jeu, La Société Organisatrice proposera une promotion dans l'esprit de celles habitu ellement proposées dans l'onglet « Promos & Défis » du site Unibet. https://www.unibet.fr/.

L'Opération est soumise à un processus de qualification en trois étapes. La première étape consiste en des parties jouées sur les tables Power Spin d'un montant de 5 € et plus. Les deuxième et troisième étape consistent en des tournois Freerolls organisés conformément aux modalités détaillées ci-après.

La qualification s'effectue en plusieurs étapes successives :

1. Réaliser la mission quotidienne consistant à remporter 3 Power Spin (5€ et +), permettant d'obtenir un ticket pour le Freeroll Quotidien.
2. Terminer dans le Top 150 du Freeroll Quotidien pour accéder à la Finale Hebdomadaire.
3. Terminer dans le Top 2 de la Finale Hebdomadaire pour remporter un Golden Ticket.
   Chaque Finale Hebdomadaire désigne 3 gagnants.

Sur 2 semaines de jeu, 6 Golden Tickets seront attribués.

La mécanique de qualification est détaillée dans le présent règlement à l'article 4 – Mécanique de l'Opération.

2b : Satellites Qualificatifs

En parallèle de la promotion Golden Marrakech, des satellites qualificatifs sont organisés sur Unibet.fr. Les satellites se déroulent du 24 Aout 2026 au 21 Septembre 2026. Ces satellites permettent de gagner des packages permettant de participer au tournoi Unibet Open Main Event 1100€ se déroulant du 30 Septembre au 4 Octobre à Marrakech.

Durant la Période de Jeu, La Société Organisatrice proposera des satellites dans l'esprit de ceux habituellement proposées dans l'onglet « Tournois / Satellites Live » du site Unibet. https://www.unibet.fr/

Classified as: General
RESTRICTED

Les Packages gagnés sur les satellites sont équivalents aux Golden Ticket gagnés lors de la promotion « Golden Marrakech ». Ils ont la même valeur, le même contenu et les mêmes propriétés décrites ci-après.

Article 3 – Participation

3.1 Conditions de participation

Outre les conditions énoncées aux articles 1 et 2 du présent règlement, l'Opération est ouverte à toute personne physique majeure âgée de 18 ans minimum au jour de sa participation, résidant en France métropolitaine et Monaco, à l'exception du personnel de la Société Organisatrice, et du groupe auquel elle appartient.

Toute personne souhaitant participer devra, au jour de sa participation :

- disposer d'un compte UNIBET – poker en statut confirmé ;
- disposer d'un passeport valide pour les dates du séjour
- disposer d'un passeport biométrique en cours de validité de plus de 6 mois
- être titulaire d'une adresse e-mail personnelle.

La participation à cette Opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le participant et son application par la Société Organisatrice.

3.2 Modalités de participation

Pour participer à l'Opération, le participant devra :

- Se connecter à son compte joueur durant la Période de Jeu sur l'application Unibet et/ou sur le site Internet de La Société organisatrice accessible à l'adresse suivante : www.unibet.fr
- Accéder à l'espace dédié à l'Opération via le lien présent sur les supports promotionnels (application, site, réseaux sociaux, notifications push) ;
- Une seule inscription suffit pour participer à l'ensemble de l'Opération.
- Renseigner son adresse e-mail valide, et la date de naissance ;
- S'inscrire à l'un des tournois quotidiens

Des participations ou des enregistrements multiples d'un même participant sous des adresses électroniques différentes ne sont pas admis. La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation de quiconque se serait enregistré plusieurs fois sous différentes identités et/ou fournissant des renseignements inexacts ou erronés.

Toute personne ne respectant pas les conditions énoncées au présent règlement ne pourra tenter de gagner la dotation prévue au sein du présent règlement et verra sa participation annulée.

La participation à cette Opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le participant et de son application par la Société Organisatrice.

Article 4 – Mécanique de l'Opération

L'Opération « GOLDEN MARRAKECH » se décompose en deux phases distinctes :

- (1) une phase d'inscription,
- (2) une phase de participation / qualification.

Ces deux phases sont successives et interdépendantes.

L'opération Satellites se décompose tel que précisé à l'article 2b.

Classified as: General
Restricted

4.1 Phase d'Inscription

L'inscription à l'Opération, ouverte pendant toute la Période de Jeu, constitue un préalable obligatoire à l'accès aux tournois Freerolls quotidiens et au déroulement du processus de qualification tel que prévu au présent règlement.

4.2. Phase de Participation

La Phase de Participation se déroule du lundi 7 Septembre 2026 (00h00) au dimanche 20 Septembre 2026 (23h59).

Pendant cette période, les participants inscrits devront réaliser des actions de jeu leur permettant de cumuler différents types de points donnant accès aux niveaux successifs de qualification.

4.3. Mécanique de Qualification

Durant la Phase de Participation, le Participant peut progresser au sein de l'Opération par l'accomplissement de trois niveaux successifs de qualification.

1. Mission Quotidienne :

Le participant doit remporter trois (3) parties de Power Spin dont le montant est égal ou supérieur à cinq euros (5€). La réalisation d'une Mission Quotidienne attribue un accès à un Freeroll Quotidien.

Il est possible de gagner plusieurs tickets pour le Freeroll quotidien par jour.

2. Freeroll Quotidien :

Le participant accède à ce tournoi gratuit grâce à sa Mission Quotidienne.

Les Freerolls Quotidiens attribuent un nombre limité de places pour le Freeroll Hebdomadaire, selon les conditions affichées sur la plateforme UNIBET.

Chaque tournoi Freeroll quotidien qualifie 150 joueurs pour le Freeroll Hebdomadaire.

3. Freeroll Hebdomadaire : Finale

Les participants qualifiés via un Freeroll Quotidien prennent part au Freeroll Hebdomadaire correspondant à la semaine en cours. Le Freeroll Hebdomadaire regroupe l'ensemble des cent cinquante (150) joueurs qualifiés au cours de la même semaine.

À l'issue du Freeroll Hebdomadaire, les trois (3) premiers joueurs au classement final remportent chacun une dotation « Golden Ticket ».

Les autres joueurs classés se verront attribuer une dotation complémentaire en fonction de leur classement, selon le tableau de dotations ci-après.

Article 5 – Détermination des gagnants

En cas d'impossibilité, d'indisponibilité, de refus de la dotation, ou de non-respect des conditions d'attribution détaillées à l'Article 9 (notamment refus de participation au séjour, refus de participation au tournoi Unibet Open, absence de passeport, refus d'être filmé, ou refus de signature de la décharge « droit à l'image »), la dotation

Classified as General

sera automatiquement attribuée au participant suivant le mieux classé de la même semaine (3ème, puis 4ème, etc.), jusqu'à épuisement des rangs disponibles.

Aucune dotation de remplacement ni compensation financière ne sera proposée.

Article 6 – Dotations

6.1. Dans le cadre de l'Opération, à l'issue de chacune des deux (2) Finales Hebdomadaires, les dotations suivantes seront attribuées aux participants, en fonction de leur classement final.

Les participants classés aux 1re et 2e et 3e places de chaque Finale Hebdomadaire remporteront chacun un package "Golden Marrakech", d'une valeur commerciale indicative de 2 000 €, comprenant :

- l'inscription au tournoi Unibet Open Main Event (buy-in 1 100 €) ;
- un hébergement hôtelier pour une (1) personne pendant quatre (4) nuits :
    - A l'hôtel Novotel Marrakech Hivernage
    - Première nuit : le mercredi 30 Septembre 2026
    - Dernière nuit : le samedi 3 Octobre 2026

- un accompagnement par la Société Organisatrice ;
- un programme d'animations (Cocktail, Freeroll des qualifiés Unibet, Activité sportive).
- 200 € pour les frais crédités en Cash sur le compte Unibet du Joueur
    - Le transport pour Marrakech ne fait pas partie la dotation du Package
    - Le joueur doit s'acquitter de son transport lui même

Le séjour se déroulera du 30 Septembre au 4 Octobre 2026.

L'acheminement du bénéficiaire depuis son domicile jusqu'à Marrakech, ainsi que les dépenses personnelles, ne sont pas pris en charge par la Société Organisatrice, au-delà des deux cent (200) €uros de frais crédités sur le compte du joueur.

La dotation ne comprend pas les dépenses personnelles, les repas non prévus, les boissons, les frais de transport non organisés par la Société Organisatrice, ainsi que toutes les prestations non expressément mentionnées ci-dessus.

Les autres participants finalistes se verront attribuer une dotation complémentaire en fonction de leur classement, selon la répartition suivante, pour chacune des Finales Hebdomadaires :

Place	Prix
1-3	Package Unibet Open Marrakech (2000€)
4-18	Ticket 100€ Sat Unibet Open Marrakech

Il est précisé qu'en cas de gains multiples du "*Package Golden Marrakech*" par un même joueur, seul le premier package sera attribué ; tout gain supplémentaire sera remplacé par la dotation de la 3e place de la Weekly Finale correspondante.

Les dotations sont attribuées de manière définitive selon le classement établi à l'issue de chaque Finale Hebdomadaire. Aucune contestation relative au classement ne pourra être prise en compte.

6.2. Il est précisé que pour pouvoir bénéficier de cette dotation, chaque gagnant devra obligatoirement :

- être âgé de dix-huit (18) ans ou plus ;
- avoir un passeport valide couvrant l'intégralité des dates du séjour ;
- participer physiquement au séjour à Marrakech ;

- participer obligatoirement au tournoi Unibet Open Main Event 1100€ ;
- accepter d'être filmé, photographié, interviewé ;
- signer avant le départ une décharge obligatoire, incluant l'autorisation de droit à l'image et l'acceptation des obligations liées à la dotation.

Tout refus d'une de ces conditions, ou toute impossibilité constatée, entraîne la perte immédiate de la dotation, sans qu'aucune compensation ne soit due.

La dotation sera alors attribuée au participant suivant dans le classement de la finale hebdomadaire concernée

6.3 Il ne sera mis en jeu que la stricte quantité indiquée ci-dessus.

En aucun cas, les gagnants ne pourront obtenir la valeur en espèces de la dotation attribuée ou demander l'échange de tout ou partie de la dotation contre un service, un gain en nature de même valeur ou de valeur différente, ni même les céder de quelque manière que ce soit à un tiers.

La dotation est strictement personnelle, non cessible, non transférable, non remboursable et non convertible en numéraire ou en prestation équivalente.

Aucun échange ou compensation ne pourra être demandé.

Article 7 – Informations des gagnants

Les gagnants seront informés directement par courrier électronique et/ou notification via la plateforme de jeu à l'issue de chaque semaine de la Phase de Participation. Afin de confirmer leur gain, les participants devront obligatoirement communiquer l'ensemble des informations demandées par la Société Organisatrice, notamment leur nom, prénom, adresse e-mail, date de naissance, ainsi qu'une copie de leur passeport en cours de validité.

Il appartiendra également au gagnant de signer la décharge obligatoire fournie par la Société Organisatrice, incluant notamment l'autorisation de droit à l'image et l'acceptation de l'ensemble des conditions liées à la participation au séjour et au tournoi Unibet Open Main Event.

Aucune dotation ne pourra être attribuée à une personne âgée de moins de dix-huit (18) ans ou ne remplissant pas les conditions administratives requises pour se rendre au Maroc. À cette fin, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander la communication de tout justificatif d'identité ou de voyage.

Si le gagnant ne répond pas au courrier électronique l'informant de son gain et/ou ne transmet pas l'ensemble des informations ou documents requis dans un délai de soixante-douze (72) heures à compter de leur envoi, il perdra tout droit à sa dotation. Dans ce cas, la dotation restera la propriété de la Société Organisatrice, qui sera libre de la réattribuer au participant suivant dans l'ordre du classement ou de la remettre en jeu.

Le gagnant perdra également tout droit à sa dotation dans l'hypothèse où les informations fournies lors de sa participation (nom, prénom, date de naissance, coordonnées) ne correspondraient pas aux pièces justificatives présentées. À cet effet, la Société Organisatrice pourra demander tout document permettant de vérifier l'identité du participant.

En cas d'indisponibilité ou d'impossibilité de jouir de la dotation pour quelque raison que ce soit, étrangère ou non à la Société Organisatrice, les gagnants perdront leur dotation sans qu'aucune indemnité ou compensation ne puisse leur être due. Il est rappelé qu'il ne sera mis en jeu que la stricte quantité de dotations annoncée.

Classified as: General

De manière générale, si l'adresse électronique et/ou postale du gagnant ne correspond pas à celle utilisée pour l'envoi des informations relatives à son gain, ou si un problème de réseau, de transmission, d'acheminement ou tout incident technique devait empêcher la réception de ces informations, la Société Organisatrice ne saurait en être tenue responsable et aucune recherche complémentaire ne sera effectuée. Le gagnant indisponible ou injoignable perdra alors automatiquement sa dotation.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de retard de livraison, perte, détérioration ou impossibilité matérielle de mettre à disposition la dotation, ni pour tout incident ou préjudice survenant lors de la jouissance de la dotation par le gagnant.

Article 8 – Modalité d'attribution de la dotation

Aucune dotation ne pourra être attribuée à un participant ne remplissant pas l'ensemble des conditions requises, et notamment celles relatives à l'âge minimal de dix-huit (18) ans, à la validité des documents de voyage, à l'obligation de se rendre au Maroc, à l'obligation de participer au tournoi Unibet Open Main Event, ainsi qu'à l'obligation d'accepter d'être filmé dans le cadre de l'Opération.

Le gagnant devra obligatoirement présenter son passeport valide, les justificatifs exigés par la Société Organisatrice, ainsi que la décharge préalablement signée, pour pouvoir bénéficier de sa dotation. À défaut, il perdra tout droit à celle-ci.

La participation au voyage et au tournoi constitue une condition essentielle et déterminante de l'attribution de la dotation. Le refus, l'indisponibilité ou l'impossibilité de participer, pour quelque raison que ce soit, entraînera la perte immédiate et définitive de la dotation, sans qu'aucune indemnité ne puisse être demandée. Dans ce cas, la dotation sera automatiquement attribuée au participant suivant le mieux classé au sein de la même semaine.

En cas d'impossibilité de voyager due à un refus d'autorisation de voyage, à un refus d'entrée sur le territoire marocain, à l'absence de documents valides, ou à tout événement externe indépendant de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne pourra être tenue pour responsable. Le gagnant perdra alors sa dotation conformément aux dispositions du présent article.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels incidents, retards, modifications ou annulations liés au voyage, aux transports, aux formalités administratives ou au déroulement du tournoi Unibet Open Main Event, lesquels relèvent de la seule responsabilité du gagnant ou des prestataires tiers.

Il est enfin rappelé que la dotation est strictement personnelle, nominative et ne peut en aucun cas être cédée, transférée, échangée ou convertie, totalement ou partiellement, en argent ou en toute autre prestation.

Article 9 – Informations générales

1. Les internautes pourront obtenir des renseignements en cas de problèmes techniques, en s'adressant au service clients de la Société organisatrice à l'adresse https://aide.unibet.fr/unibet_fr ou via le formulaire de contact accessible depuis le Centre d'Aide disponible sur le site www.unibet.fr

2. Tout participant autorise la Société organisatrice à procéder à toute vérification concernant son identité, ses coordonnées et sa date de naissance.

3. Sauf manifestation expresse contraire de sa part, chaque gagnant de l'Opération donne son autorisation à La Société organisatrice, pendant toute la durée de l'Opération et 6 mois à compter de la fin de l'Opération, pour communiquer sur son nom, prénom et/ou image sur quelque support que ce soit (émissions télévisées, actions publi-promotionnelles, reportages, presse, site et application Unibet, page Facebook et compte X Unibet) sans restriction ni réserve et sans que cela ne lui confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de la dotation prévue à l'article 6 du présent règlement.

Classified as: General

4. La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, report er ou modifier les conditions de participation (modification des modes d'accès à l'Opération dès le début de l'Opération ou en cours d'Opération) et les modalités de fonctionnement de la présente Opération.

   La Société organisatrice ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident relatif aux perturbations téléphoniques et/ou de réseau, au maniement de l'Internet, aux coupures de courant empêchant un participant de participer à l'Opéra tion avant l'heure limite.

   Enfin, la Société organisatrice ne peut être tenue pour responsable de perturbations ou de pertes de courrier pouvant s urvenir dans les services postaux ou électroniques.

5. Toute participation à l'Opération implique l'adhésion au présent règlement. Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, ou le non- respect du présent règlement, ou toute intention malveillante de perturber le déroulement de l'Opération, pourra donner lieu à l'éviction de son auteur, La Société organisatrice se réservant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

6. La Société organisatrice se réserve la possibilité d'apporter toute modification au règlement de l'Opération, à tout moment, sans préavis, ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Dans l'hypothèse de modifications, celles-ci feraient alors l'objet d'un avenant au règlement de jeu publié sur le site Internet www.unibet.fr. Le participant est réputé avoir accepté ces modifications du simple fait de sa participation à l'Opération à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Toute difficulté d'interprétation ou d'application du présent règlement sera tranchée souverainement par La Société organisatrice.

7. Toute contestation ou réclamation relative à l'Opération doit être formulée par écrit à l'adresse https://aide.unibet.fr/unibet_fr ou via le formulaire de contact accessible depuis le Centre d'Aide de la page d'accueil du site www.unibet.Fr .

   Dans le cas où le participant ne serait pas pleinement satisfait de la réponse apportée par le Service Clients, celui-ci peut saisir gratuitement le médiateur dans l'année qui suit sa demande écrite auprès de La Société organisatrice :

- A l'attention de Monsieur le Médiateur des jeux en ligne - Autorité Nationale des Jeux - 11 boulevard Gallieni - 92130 Issy-les-Moulineaux - France | Téléphone : 01.57.13.13.00 | Email : mediation@anj.fr | Site internet : https://www.mediateurdesjeux.fr

  Le Participant peut également présenter ses réclamations éventuelles sur la plateforme de résolution des litiges de la Commission Européenne: http://ec.europa .eu/consumers/odr/ .

8. Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse https://aide.unibet.fr/unibet_fr ou via le formulaire de contact accessible depuis le Centre d'Aide de la page d'accueil du site www.unibet.fr.

9. Données personnelles

Les données à caractère personnel des participants collectées dans le cadre de l'Opération sont utilisées exclusivement par et/ou pour la Société Organisatrice à des fins de gestion de l'Opération, notamment en vue du contrôle des conditions d'éligibilité, de la détermination des gagnants ainsi que pour la remise des dotations. Elles sont conservées par la Société Organisatrice pendant toute la durée de l'Opération et pendant le temps strictement nécessaire au traitement des éventuelles réclamations, jusqu'à 5 ans après la fin de l'Opération.

Classified as: General
Internal Use

Ces informations pourront être transmises :

- À des tiers liés à la Société Organisatrice à des fins de traitements internes,
- À des partenaires si vous en avez émis le souhait en cochant la case correspondante sur l'un des sites ou formulaires de la Société Organisatrice,
- Ainsi qu'à toutes autorités ou organismes compétents.

Ces informations pourront également être utilisées par la Société Organisatrice à des fins de sollicitation commerciale si vous en avez émis le souhait en cochant la case correspondante sur l'un des sites ou formulaires de La Société Organisatrice.

Par ailleurs, les communications téléphoniques avec le Service Clients sont susceptibles d'être enregistrées à des fins d'amélioration de la qualité de service.

Conformément à la loi informatique et liberté n°78-17 modifiée et au Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, les participants disposent d'un droit à la limitation du traitement de leurs données, d'un droit d'opposition, d'accès, de portabilité, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant, qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite envoyée via le formulaire de contact accessible depuis le Centre d'Aide disponible sur le site https://aide.unibet.fr/unibet_fr ou via le formulaire de contact accessible depuis le Centre d'Aide de la page d'accueil du site www.unibet.fr.

Article 10 - Propriété industrielle et intellectuelle et droit à l'image

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant l'Opération ainsi que le site www.unibet.fr et / ou les jeux qui y sont proposés sont strictement interdites.

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant l'Opération ainsi que le Compte et/ou les jeux qui y sont proposés sont strictement interdites.

En participant à l'Opération, les participants autorisent de manière gracieuse la Société Organisatrice à utiliser leurs propos publiés dans le cadre de l'Opération, en tout ou partie, notamment par reproduction et/ou diffusion par tous moyens techniques et sur tous supports, notamment papier, électronique et numérique, y compris internet et réseaux sociaux, exclusivement dans le cadre de l'Opération et de la communication interne et/ou externe qui l'accompagne.

À ce titre, les participants garantissent à la Société Organisatrice l'utilisation paisible de leurs contributions.

En transmettant leur vidéo, leur photo ou tout autre élément dans le cadre de l'Opération, les participants autorisent de manière gracieuse la Société Organisatrice à utiliser ces éléments en tout ou partie, notamment par reproduction et/ou diffusion par tous moyens techniques et sur tous supports, y compris papier, électronique, numérique, internet ou réseaux sociaux, exclusivement dans le cadre de l'Opération et de la communication interne et/ou externe qui l'accompagne. Les participants garantissent à la Société Organisatrice la jouissance pleine et entière des droits concédés, contre tout trouble, revendication ou éviction quelconque.

Dans le cadre spécifique de la dotation « Golden Marrakech », les gagnants s'engagent à participer aux contenus filmés, photographiés ou enregistrés lors du séjour à Marrakech, incluant notamment, sans que cette liste soit limitative, leur préparation au tournoi, leur participation au tournoi Unibet Open Main Event, les moments de vie du séjour, les échanges avec les équipes et les activités prévues sur place.

Les captations effectuées lors de ce séjour pourront être exploitées par la Société Organisatrice aux seules fins de communication interne et/ou externe liées à l'Opération, sur tout support :

- Communication Interne (supports vidéo internes FDJ)
- Réseaux sociaux tels que Youtube, Instagram, X et Facebook

Classification : General
Internal use

Les autorisations données à la Société Organisatrice sont valables pour toute la durée de l'Opération et pour la durée légale de protection des droits d'auteur telle que prévue par les lois applicables et conventions internationales, et couvrent le monde entier.

Les gagnants s'engagent également à signer, avant le départ, une décharge obligatoire formalisant cette autorisation de droit à l'image, ainsi que toute clause nécessaire à l'exploitation des images tournées lors du séjour et du tournoi.

Cette décharge conditionne l'attribution effective de la dotation.

En participant à l'Opération, et dans les cas où les contenus fournis (photos, vidéos, commentaires) constitueraient des œuvres originales protégées par le droit d'auteur, les participants cèdent gracieusement à la Société Organisatrice les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation desdits éléments, par tous modes et sur tous supports, pour le monde entier et pour la durée légale de protection applicable.

Article 11 – Le présent règlement est soumis à la loi française.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 24/08/2026

Classified as: General